

## CRITERES DE NOTATION EVALUATION METHOD

### Introduction

Ne remplir que les colonnes jaunes des grilles de saisie.

Période considérée : la dernière année fiscale clôturée du niveau 1.

Etendue de l'audit FTA 200 : sur la filière amont, soit du producteur individuel au port de départ du pays producteur, en passant par l'organisation productrice, éventuellement de transformation et de conditionnement du produit ainsi que l'exportateur. La filière amont est considérée comme un tout, une entité unique.

On distingue deux niveaux d'organisation dans la filière :

#### Le niveau 1

L'organisation de producteurs, détenue et contrôlée par des petits producteurs (surface cultivée pour le produit +/- = 1 hectare) ou par des travailleurs (cas des plantations).

#### Le niveau 2

Une éventuelle autre organisation non détenue ou non contrôlée par les producteurs : entreprise privée non détenue par le niveau 1 (minimum 51 % des actions détenues par le niveau 1), ONG non contrôlée par le niveau 1 (minimum 51 % des voix), hors comités de contrôle, équipe d'audit interne ou autre coopérative elle-même détenue ou contrôlée par des producteurs de niveau 1, ... Le niveau 2 peut être composé de plusieurs entités, dans ce cas, la note finale doit être donnée par rapport à l'acteur de niveau 2 ayant la moins bonne performance vis-à-vis du critère.

Si le niveau 1 n'a aucune maîtrise du critère (connaissance minimum), la note ne peut dépasser 0,75 (pénalité systématique de 0,25)

Si le niveau 1 a la maîtrise d'un critère et désire le prendre en charge mais ne le peut pas du fait d'une contrainte le liant au niveau 2, la note est systématiquement 0

La note n'est pas affectée si le niveau 1 a une connaissance du critère et a décidé sans contrainte (pour des raisons d'optimisation de coût, de qualité, d'innovation, de suivi ou pour se concentrer sur une partie de la valeur ajoutée,..) de le confier à un niveau 2, plus efficace et/ou moins coûteux

Exemple : capacité d'exportation : le niveau 1 ne sait pas exporter et fait appel à un niveau 2, même si le niveau 2 a une maîtrise totale de l'exportation, la note filière ne peut dépasser 0,75, si le niveau 2 a une bonne maîtrise, la note filière est 0,5, un niveau de maîtrise moyen, note filière = 0,25, mauvaise maîtrise, note filière = 0

L'objectif est ainsi de valoriser le renforcement de l'organisation de niveau 1.

Si le niveau 1 sait exporter et désire prendre en charge cette activité mais est lié par un contrat d'exclusivité ou une contrainte vis-à-vis du niveau 2, alors la note est systématiquement 0. Ceci afin de valoriser le critère de filière la plus directe possible.

Si le critère est considéré comme un critère de progrès pour le niveau 1 mais comme un critère d'exigence pour le niveau 2, alors toute non-conformité du niveau 2 pour ce critère entraîne la note filière de 0, quelle que soit la performance du niveau 1.

Plus généralement, on prend pour noter un critère, la plus mauvaise note du niveau 2 et la meilleure du niveau 1 s'il n'y a pas de niveau 2. Ceci afin de mettre l'accent sur les manques du niveau 2 ou de valoriser les forces du niveau 1 quand il n'y a pas de niveau 2.

Toute note < 0,5 doit être justifiée dans la case commentaires et reportée dans le rapport de non-conformité (majeure pour les critères d'exigence, mineure pour les critères de progrès) avec des propositions de mise en conformité (pour les majeures) et des propositions d'amélioration pour les mineures.

Propositions de mise en conformité : doivent être envoyées aux niveaux concernés dans le mois qui suit l'audit FTA200 et la mise en conformité doit avoir lieu avant le prochain audit FTA200.

Les propositions d'amélioration : ne sont pas contraignantes (et sans conséquence) pour le niveau 1 mais elles le sont pour le niveau 2 elles doivent être mises en place à la date de l'audit FTA200 suivant

Non applicabilité : 0,5 sauf indication contraire dans le critère de notation (exemple question 7 et 8 : N/A = 1).

colonnes en jaune : colonnes à remplir pour la notation

Produit : le produit commercialisé

Fournitures : les autres matières utilisées pour la production ou le conditionnement du produit (pack, sac, parfums,..)

Les notes de chaque critère vont de 0 à 1 : 0 / 0,25 / 0,5 / 0,75 / 1

Un coefficient vient ensuite multiplier ce critère (1 pour les critères de progrès, 2 pour les critères d'exigence).

4 modes de notations transversaux ont été adoptés :

#### Critère O/N

Note	Signification
0	Non
1	Oui

Appliqué aux questions n°30, 31, 32, 38, 47, 63,66,67,68,69,70 et 108 :

#### Critère GRADUEL

Note	Signification
0	Aucune connaissance du sujet.
0,25	Connaissance du sujet. Volonté. Début d'action et/ou planification d'action dans le cours de l'année
0,5	Déjà mis en place. Pas de procédure systématique.
0,75	Procédure systématique et système de management des procédures
1	Démarche qualité. Résultats obtenus après 2 ans d'existence.

#### Critère QUALITATIF 1 / 3 / 5 / 7 / 9

Note	Signification
0	Mauvais
0,25	Insuffisant
0,5	Moyen
0,75	Bon niveau
1	Excellent niveau

#### Critère AGREGAT

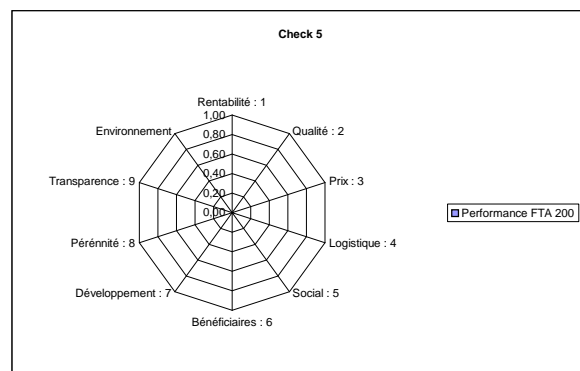
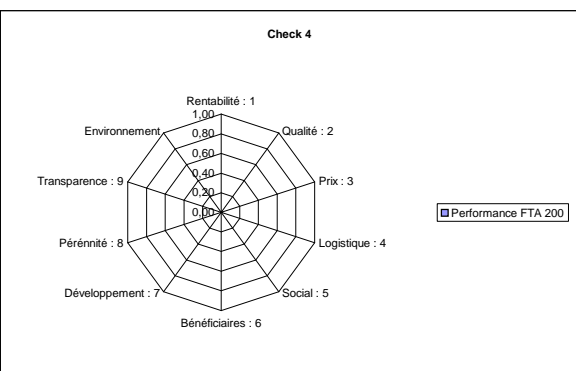
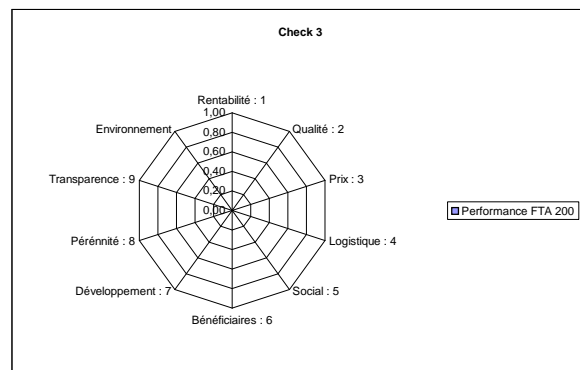
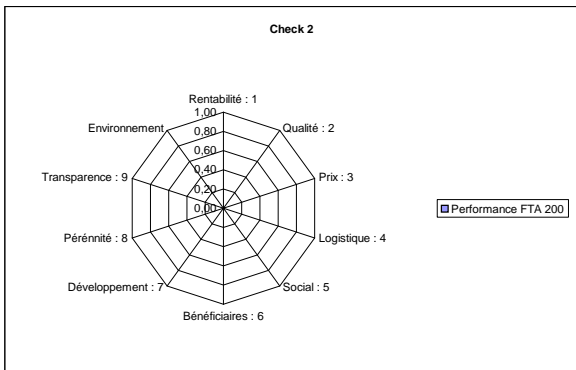
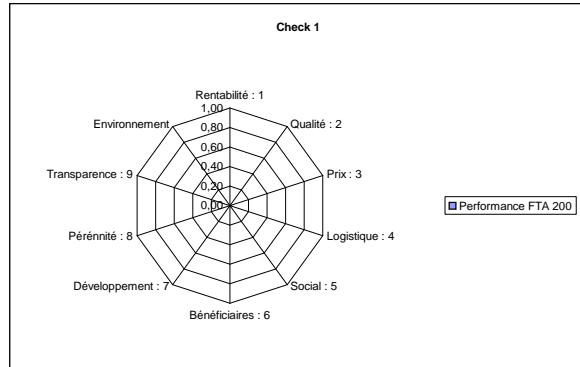
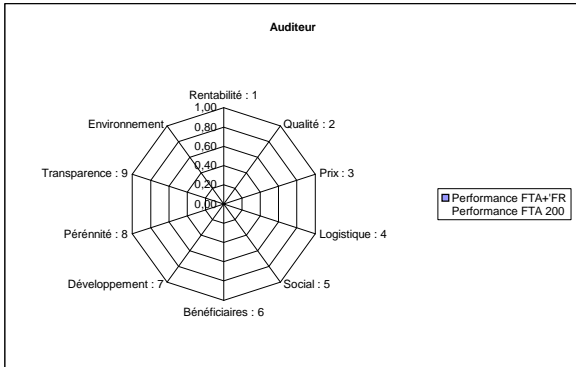
Note	Signification
0 à 1 : 0 / 0,25 / 0,5 / 0,75 / 1	Ce critère est à chaque fois différent. Il permet d'affecter une note de 0 à 1 en fonction de certains paliers quantitatifs atteints. Par exemple : si paramètre < 50 unités, alors la note vaut 0, entre 50 et 100 unités, la note vaut 0,5, et supérieur à 100 unités, la note vaut 1.



Niveau 1 :	k,k	Filière :	
Niveau 2 :		Date :	



Critères :	Auditeur :	Check 1 :	Check 2 :	Check 3 :	Check 4 :	Check 5 :
Rentabilité : 1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualité : 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prix : 3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique : 4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Social : 5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bénéficiaires : 6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Développement : 7	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pérennité : 8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transparence : 9	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total FTA 200</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>













**4 Logistique**

Codification	Questions - Français	Notation	Note A	Points	Commentaires	Note C 1	Points	Note C2	Points	Note C 3	Points	Note C4	Points	Note C5	Points
4	2	33. Risque pays		0	Risque pays, externe à l'entreprise, exemple : risque de blocage total du pays et de perte totale de la commerce en cas de conflit (historique et évaluation du risque pays). Risque élevé : 0 / moyen : 0,25 / faible : 0,5 / très faible : 0,75 / inexistant : 1.		0		0		0		0		0
4	1	1. Accessibilité : état des routes, délais / saisons		0	Les centres de production des filières sont souvent dans des régions difficiles d'accès (relief, climat, équipements défectueux, conflits). Le risque de difficultés logistiques ou de retard dans les commandes doit être pris en compte. 0 : risque fort sur période longue (+1 mois) / 0,25 : risque fort sur période < 1 mois ou risque faible sur période > 1 mois / 0,5 : risque moyen sur période < 1 mois, 0,75 : risque faible / 1 : aucun risque.		0		0		0		0		0
4	2	2. Communication : téléphone, fax, internet		0	La capacité à communiquer avec l'étranger est un critère d'exigence pour la filière. Dans le cas d'incapacité, on encouragera la communication via le niveau 2 ou un autre niveau 1 audité FTA200 dans le pays et ayant une note supérieure à 150. Incapacité : 0 / Difficultés : 0,25 / Bonne capacité : 0,5 / Très bonnes : 0,75 / Sans problème : 1		0		0		0		0		0
4	2	3. Possibilité de paiement international		0	La capacité à recevoir un mandat international est un critère d'exigence. Dans l'incapacité, on incitera le niveau 1 soit à ouvrir un compte, soit à traiter via un niveau 2 un autre centre de niveau 1 audité FTA200 et ayant une note supérieure à 150. Incapacité : 0, Facilité de paiement international : 1		0		0		0		0		0
4	2	31. Maîtrise des relations de sous traitance pour les fournitures (hors produits de Commerce Equitable)		0	Critère de progrès pour le niveau 1, d'exigence pour le niveau 2. Notation graduée. Maîtrise de la qualité, des délais et des prix pratiqués par la sous-traitance (le cas échéant). Connaissance des modes de production et de commercialisation de la sous-traitance. Niveau de risque économique dans la relation avec les sous-traitants. Maîtrise formalisée (contrat, revue documentaire) : 1. Maîtrise non formalisée : 0,5 / non maîtrisée : 0. (Non applicable = 1 si pas de sous-traitance)		0		0		0		0		0
4	1	35. Stabilité des délais de livraisons des fournitures (hors produits Commerce Equitable)		0	Risques externes. Rythme d'approvisionnement régulier et sans rupture. Indice de Pénurie de Capacité du PNUJ.		0		0		0		0		0
4	1	32. Rythme de production régulier / regularisable		0	S'applique uniquement au niveau 1, sauf si interférences proviennent du niveau 2 (note filière = 0 dans ce cas). Notation graduée. Capacité à assurer un rythme de production régulier et de qualité constante pour un niveau de commande régulier et exigeant. (maîtrise de la combinaison des contraintes humaines, techniques et logistiques de production et de commercialisation). Maîtrise et formalisation (contrat d'achat et planning des commandes, revue documentaire) : 1 / Maîtrise non formalisée : 0,5 / non maîtrisée : 0.		0		0		0		0		0
4	2	37. Réactivité entre la commande et la fin de la production, respect des délais ?		0	S'applique uniquement au niveau 1, sauf si interférences proviennent du niveau 2 (note filière = 0 dans ce cas). Respect des délais de livraison : moyenne sur les 10 derniers retards de livraisons de commandes : moyenne inférieure à 2 jours : 1, de 3 à 5 jours : 0,75, de 5 à 8 jours : 0,5, de 8 à 10 jours : 0,25, plus de 10 jours : 0. - N/A : 1 (si aucune livraison réalisée pour Alter Eco)		0		0		0		0		0
4	1	34. Capacité à augmenter le rythme ou les capacités de production		0	S'applique uniquement au niveau 1, sauf si interférences proviennent du niveau 2 (note filière = 0 dans ce cas). En cas de grosses commandes, réactivité et maîtrise de la production (délais, coûts, qualité) (historique et évaluation). Capacité à doubler le niveau des livraisons : 1 / + 75 % / 0,75 / + 50 % : 0,5 / + 25 % : 0,25 / Incapacité : 0		0		0		0		0		0
4	2	59. Capacité de formation de nouveaux salariés		0	S'applique uniquement au niveau 1. Capacité à former plus de 70 % de personnel ou producteurs supplémentaires sur une année : 1 / plus de 50 % : 0,75 / plus de 30 % : 0,5 / plus de 10 % : 0,25 / moins de 10 % : 0		0		0		0		0		0
4		16 TOTAL LOGISTIQUE		0			0		0		0		0		0













4	1	124. Possibilités de reconversion pour les membres de niveau 1 en cas de faillite de la structure ?	Appréciation qualitative. Etat du marché du travail et compétences des producteurs ou salariés.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	1	135. Capacité à répondre aux enjeux du développement durable de la région à grande échelle : critères économiques?	Capacité de l'activité de niveau 1 à se développer de manière significative au service des producteurs de la région.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	8	<b>TOTAL PERENNITE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5 Transparence

Codification	Questions - Français	Notation	Note A	Points	Commentaires	Note C 1	Points	Note C2	Points	Note C 3	Points	Note C4	Points	Note C5	Points
5	1	129. Réputation : L'objet social de l'organisation de niveau 1 est-il controversé ?	On juge ici de l'objet même de l'organisation et non de son efficacité. ( question 125) oui : 0, non : 1 (entretiens ONG et organisations locales et internationales)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	2	<b>98. Relation la plus directe possible avec les producteurs (coopératives commerciales ou associations de commercialisation)</b>	<b>Acceptation uniquement des intermédiaires apportant une réelle valeur ajoutée sociale, technique ou environnementale. Filière optimisée : 1. En cours d'optimisation : 0,5 / Non optimisée : 0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5	1	126. Processus décisionnel démocratique (association, coopérative) ou participatif (entreprise) du niveau 1	oui : 1, non : 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	2	<b>131. Existence d'un comité de contrôle interne, audit interne (fiscalizador) indépendant. Contrôle formalisé</b>	oui : 1, non : 0	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5	2	<b>128. Transparence dans le processus de succession (association, coopérative) du niveau 1</b>	<b>Procédures de succession et d'élection statutaires, connues de tous, formalisées et respectées oui : 1, non : 0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5	1	76. Transparence des salaires des responsables (applicable uniquement dans les associations, les coopératives et plantations certifiées FLO ou membres FINE) (mise à disposition des fiches de paie, connaissance par les membres des niveaux de salaires du management.	Poser la question devant des membres du niveau 1. oui : 1, non : 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	2	<b>127. Transparence dans le financement du projet de développement du niveau 1 (utilisation des primes de développement)</b>	<b>Réconciliation du montant total de la prime (versements,...) et rapprochement bancaire. Questions aux membres sur l'utilisation effective de la prime.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5	2	<b>130. Mise à disposition des comptes et des documents nécessaires pour l'audit des niveaux 1 et 2.</b>	<b>Mise à disposition des comptes et de tous les documents nécessaires à l'audit (minutes d'assemblée, statuts, enregistrement de l'organisation, test physico-chimiques,...) , attitude d'ouverture et de transparence : 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5	2	<b>134. Rapprochement bancaire réalisé ou réalisable des niveaux 1 et 2. (mise à disposition des livrets bancaires) .</b>	oui : 1, non : 0. A ne réaliser qu'en cas de doute sur l'incohérence entre les comptes présentés et les mouvements bancaires.	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5	2	<b>132. Transparence des relations entre niveau 1 et 2 (contrat, rapports, comptes)</b>	Formalisé et suivi : 1 / manque de formalisme : 0,5 / non-formalisé : 0	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5	1	64. Gestion des conflits entre membres, salariés et responsables	Appréciation qualitative, historique. Niveau de conflit élevé (sans organe de résolution des conflits, pouvant ainsi amener à une situation de blocage) ou potentiellement élevé : 0, faible : 1. Application aux deux niveaux (considérer le risque le plus élevé des deux niveaux)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	1	133. Transparence dans l'achat des fournitures (factures ou déclaratif vérifié)	oui : 1, non : 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	19	<b>TOTAL TRANSPARENCE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

1	26	<b>TOTAL SOCIAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2	18	<b>TOTAL BENEFICIAIRES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3	29	<b>TOTAL DEVELOPPEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4	8	<b>TOTAL PERENNITE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
5	19	<b>TOTAL TRANSPARENCE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>II)</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL PARTIE SOCIALE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>SOCIAL / 10</b>	<b>0</b>
<b>BENEFICIAIRES / 10</b>	<b>0</b>
<b>DEVELOPPEMENT/ 10</b>	<b>0</b>

PERENNITE / 10			0			0		0		0		0		0
TRANSPARENCE / 10			0			0		0		0		0		0
<b>PARTIE SOCIALE / 10</b>			<b>0</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>





## Rapport de non-conformités et actions correctives proposées.

CONFIDENTIEL

Major non-conformities :

Rapport de non-conformité		
Résumé:	Major	Minor
Economique		
Social		
Environnementale		

**Non conformités**  
**A) majeures (Major) :**      **actions correctives (corrective actions) :**  
**Economique**

Criteria	Explanation / Grading	Grade	Au Points	Comment	Grade Check 1	Points C1
			0			0
			0			0
			0			0
			0			0

**Social**

Criteria	Explanation / Grading	Grade	Au Points	Comment	Grade Check 1	Points C1
			0			0
			0			0
			0			0

**Non conformités**  
**B) mineures (Minor) :**

**Economique / Economic**

Criteria	Explanation / Grading	Grade	Au Points	Comment	Grade Check 1	Points C1
			0			0
			0			0

**Social**

Criteria	Explanation / Grading	Grade	Au Points	Comment	Grade Check 1	Points C1
			0			0
			0			0
			0			0
			0			0
			0			0
			0			0
			0			0

**Environnemental / Environmental**

Criteria	Explanation / Grading	Grade	Au Points	Comment	Grade Check 1	Points C1